



## IN MEMORIAM

C'est avec tristesse que l'Alliance a appris le décès de monsieur Patrice Gerbier, enseignant en sciences humaines à l'école Saint-Luc depuis 2011 et au service du CSSDM depuis 2009. Il a été une personne déléguée pendant quelques années.

Nos sincères condoléances à ses collègues et à sa famille.

## SONDAGE ALLOPROF

Il vous reste quelques jours pour remplir le sondage de Alloprof, qui permet aux membres du secteur de la formation générale des jeunes de s'exprimer en fonction de leurs pratiques, de leurs idées et de leurs défis, de manière à pouvoir aider cet organisme à poursuivre son œuvre et à mieux répondre aux besoins des enseignantes et des enseignants.

## L'AIR DU TEMPS



© Alliance

## DEVOIR DE REPRÉSENTATION

Au cours de la semaine dernière, plusieurs situations sont survenues à la suite de la publication du *Rapport d'enquête sur l'administration, l'organisation et le fonctionnement du Centre de services scolaire de Montréal et de l'école Bedford*. Onze enseignantes et enseignants ont été suspendus par le CSSDM, puis le ministre de l'Éducation les a privés de leur brevet d'enseignement. Pendant ce temps, une enquête semblable est en cours dans trois écoles du CSSDM. L'Alliance prend cette situation très au sérieux. Le personnel enseignant subit beaucoup de pression. Il est important que vous sachiez que nous sommes là pour tous les membres. C'est pourquoi nous sommes entrés en communication avec les enseignantes et les enseignants de ces établissements, pour mieux connaître la situation.

### INSTRUMENTALISATION

Pendant ce temps, certains groupes, notamment antisyndicaux, ont saisi l'opportunité et instrumentalisent le cas de l'école Bedford pour passer leurs messages et entrer dans la partisanerie politique. Bien des enjeux sont soulevés dans le contexte. Nous ne nous laisserons pas distraire. À l'Alliance, notre préoccupation principale est le droit des enseignantes et des enseignants et la volonté d'assurer un climat sain et exempt de violence dans les établissements.

Plusieurs personnes racisées nous ont interpellés parce qu'elles se sentent observées et jugées. Je fais un appel à la solidarité. Il n'y a pas lieu de faire une chasse aux sorcières. Ce qui se vit actuellement dans certains établissements nous ébranle toutes et tous. Demeurons unis, dans ces moments difficiles.

### CONJONCTURE DIFFICILE

L'Alliance ne se défile pas de ses responsabilités, bien au contraire, nous avons accordé plusieurs dizaines d'entrevues dans les médias depuis la sortie du rapport. Nous recevons les critiques, nous prenons sur nos épaules les responsabilités qui nous incombent et nous acceptons la pression qui en découle.

Maintenant, nous avons un devoir de représentation syndicale à faire. Nous représenterons et accompagnerons les membres concernés, dans



les règles convenues. Ils ont des droits. En tant que syndicat, nous avons l'obligation de le faire.

Ce devoir de représentation s'applique également dans notre travail, au quotidien, lorsqu'il est question de réclamer des milieux de travail sains et sécuritaires pour tous.

### ACTIONS ENTREPRISES

Entre-temps, nous avons été proactifs et demandé une rencontre avec le ministre de l'Éducation. Lors de ses différentes sorties, il a fait appel à notre collaboration.

Afin de démontrer notre sincère volonté de répondre favorablement à cet appel, nous souhaitons partager avec lui notre vision de cette collaboration. Nous en profiterons pour rectifier les rôles et les obligations des parties concernées, lorsque surviennent des situations exceptionnelles comme celle vécue à l'école Bedford. Nous attendons sa réponse avec impatience.

Je vous le rappelle : si vous vivez des situations problématiques dans votre établissement, que ce soit un climat toxique, toute forme d'intimidation ou de harcèlement, j'insiste pour que vous les déniez. En plus d'en faire part à votre direction, qui a non seulement le pouvoir d'intervenir, mais la responsabilité d'agir, nous vous demandons de communiquer



toute information pertinente avec nous. Nous prendrons avec plaisir un rendez-vous pour en savoir davantage et vous accompagner.

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

## JOURNÉES PÉDAGOGIQUES LIEU DÉTERMINÉ PAR LE PROF

L'une des nouveautés de la nouvelle *Entente nationale* concerne le droit des enseignantes et des enseignants d'effectuer, lors des journées pédagogiques identifiées, le travail au lieu de leur choix. Pour ce faire, la nouvelle disposition crée une obligation d'identifier un **minimum** de 25 % du total des journées pédagogiques. Le mot minimum prend ici tout son sens.

Depuis quelques années, plusieurs directions d'établissements, respectueuses de la conciliation travail-famille des profs du CSSDM et conscientes du contexte montréalais en ce qui concerne la difficulté de la circulation, permettent le mode télétravail lors de plusieurs journées pédagogiques. Ainsi, avec l'introduction de cette nouvelle disposition, rien ne les empêche d'autoriser le mode télétravail lors d'**autres journées pédagogiques**, c'est-à-dire de permettre aux enseignantes et enseignants d'effectuer le travail au lieu de leur choix au-delà du minimum de 25 % des journées pédagogiques prévu à l'*Entente nationale*.

### JOURNÉES PÉDAGOGIQUES COMPLÈTES

Par ailleurs, dans le respect de la lettre et de l'esprit de ce nouveau droit, l'Alliance considère que ces journées pédagogiques ne doivent pas être fractionnées. Sinon, à quoi servirait de faire une partie du travail au lieu que nous avons choisi, lire en mode télétravail, si nous devons au cours de cette même journée perdre du temps dans des déplacements ? Serait-ce vraiment utile ? Quel serait le gain ?

Les journées pédagogiques sont précieuses et essentielles dans notre profession. Le fractionnement en demi-journées constitue une fausse bonne idée qui aurait l'effet d'allonger notre journée de travail et ceci ne correspond pas à l'intention des parties ayant négocié l'*Entente nationale 2023-2028*.

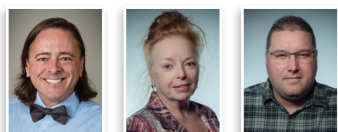
Afin d'éviter un litige, le CSSDM a avisé l'Alliance le 17 octobre 2024 qu'il transmettrait à ses directions d'établissement une directive concernant les prochaines journées pédagogiques **complètes** devant être déterminées en vertu de la clause 8-1.09.

Alors, si des journées pédagogiques au lieu déterminé par les enseignantes et enseignants étaient déjà planifiées en mode demi-journée, merci de communiquer avec vos conseillers de l'Alliance. Ceci est d'autant plus important si la direction insiste qu'il en reste ainsi.

### CONTENU DE CES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Le contenu des journées pédagogiques (sauf pour les journées institutionnelles et celles dont le contenu est déterminé par les profs) doit, comme d'habitude, être déterminé de façon consensuelle. C'est pourquoi nous revendiquons que les dates du minimum de 25 % des journées pédagogiques soient identifiées dans le cadre d'une démarche consensuelle en CPEPE. Sans surprise, le CSSDM ne partage malheureusement pas notre vision...

En résumé, il est impératif de valider le tout avec votre direction en CPEPE et surtout de continuer à revendiquer que les journées pédagogiques soient effectuées à l'endroit adéquat. 25 % des journées pédagogiques au lieu choisi par l'enseignante ou l'enseignant, ce n'est qu'un minimum !



● Patrick Trottier, vice-président  
Chantal Forcier, conseillère  
Jean-François Audet, conseiller

## FORMATION SYNDICALE

### CPEPE – FGJ (SESSION 2)

— FGJ

Cette session vous guide dans votre rôle au sein du CPEPE. De nombreux aspects essentiels y seront traités, par exemple le rôle et les responsabilités des membres, le budget en lien avec la pédagogie, les nouvelles pratiques pédagogiques dans l'école. Bref, une foule de sujets qui ont un impact important sur le quotidien des enseignantes et enseignants. En après-midi, les membres pourront mettre en application leurs nouvelles connaissances en participant à une simulation réaliste d'une réunion de CPEPE.

Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mercredi 20 novembre 2024 de 9 h 30 à 15 h 30**, aux bureaux de l'Alliance. Un dîner sera servi.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 8 novembre 2024** en utilisant ce [formulaire](#).



● Patrick Trottier, vice-président  
Jehanne Blaise, vice-présidente

### CONNAÎTRE VOS DROITS À LA FP

— FP

Cette formation vous permettra de tout connaître sur la tâche, l'inscription sur la liste prioritaire et de rappel, l'attribution des postes pour les profs inscrits sur cette liste, la reconnaissance de modules, la permanence, etc. Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mercredi 20 novembre 2024 de 13 h à 15 h 30**, via Zoom.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 8 novembre 2024** en utilisant ce [formulaire](#).



● Éric Girard, vice-président  
Vincent Hamel Davignon, conseiller

**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS À PROPOS DES FORMATIONS, CONTACTER MELISSA HERNANDEZ À L'ADRESSE SUIVANTE : [formation@alliancedesprofs.qc.ca](mailto:formation@alliancedesprofs.qc.ca).**

## SPÉCIALISTES — EHDAA

Tout comme les titulaires, les spécialistes ont la possibilité de faire des demandes de services et d'en faire bénéficier leurs élèves. À ce sujet, il faut remplir la section A de ce [formulaire](#) et le déposer à la direction d'école.

Par ailleurs, les spécialistes ne doivent pas hésiter à consulter les plans d'intervention de leurs élèves.

● Extrait du document [Les savoirs essentiels — Les spécialistes au primaire](#)

# —FP ENFIN UNE RECONNAISSANCE POUR LES PROFS DE LA FP !

La nouvelle *Entente nationale 2023-2028* signée en juin dernier prévoit une disposition particulière pour les profs en formation professionnelle. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que les profs de la FP sont, dans la quasi-totalité, d'abord des experts de leur métier avant de devenir des enseignantes et enseignants. Or, comme leurs collègues à l'éducation des adultes et à la formation générale des jeunes, ils doivent compléter le baccalauréat pour obtenir leur brevet d'enseignement. Cet engagement à se professionnaliser dans le cadre d'un parcours universitaire en concomitance avec leur nouvel emploi d'enseignant fait en sorte qu'ils peuvent prendre jusqu'à dix années pour décrocher leur brevet. Rappelons en effet que pour obtenir et garder un poste régulier (contrat à 100% et renouvelable tacitement d'une année scolaire à l'autre), les profs doivent maintenir leur autorisation légale d'enseigner, ce que l'obtention du brevet assure.

En reconnaissance de cette charge, les parties nationales ont convenu d'une mesure de

soutien, détaillée à l'annexe LIX de l'*Entente nationale*, permettant d'accorder jusqu'à 45 heures sur une base annuelle à même les autres tâches professionnelles des enseignantes et enseignants à temps partiel (à contrat) et réguliers (permanents ou en voie de permanence) sous réserve de remplir les critères suivants :

- détenir un contrat d'enseignement en formation professionnelle ;
- être titulaire d'une autorisation d'enseigner (autorisation provisoire, licence, brevet) ;
- être inscrit dans un des programmes de baccalauréat à l'enseignement en formation professionnelle.

Ainsi, sur présentation de la preuve du relevé de notes attestant de la réussite de crédits pour l'année scolaire précédente (2023-2024), 15 heures par crédit sont reconnues à l'enseignante ou l'enseignant, jusqu'à concurrence d'un maximum de 45 heures par année scolaire. Ces heures ne peuvent en aucun cas être accumulées, compensées ou monnayées au

terme de l'année scolaire. Ces heures peuvent être utilisées par le prof au moment autorisé par la direction, en considérant les spécificités des programmes et l'organisation du centre. Les enseignantes et enseignants concernés peuvent à ce sujet simplement demander l'autorisation de leur direction de les effectuer au moment de leur choix, lorsqu'ils ne sont pas autrement affectés.

Notez que les heures reconnues sont ajustées proportionnellement au pourcentage du contrat détenu par l'enseignante ou l'enseignant à temps partiel et que les crédits obtenus en reconnaissance des acquis ne génèrent aucune reconnaissance de temps.

N'hésitez donc pas pour rassembler les informations nécessaires et les fournir à votre direction.

Pour toute question, vous êtes invités à communiquer avec le soussigné.



**Vincent Hamel Davignon, conseiller**

## ÉCHANGES POSTE À POSTE

Comme il est inscrit dans l'*Entente nationale* (annexe XLVIII), deux membres ayant un poste permanent et enseignant dans deux centres de services scolaires différents peuvent échanger leur poste respectif. La personne intéressée par un tel projet doit trouver elle-même la ou le vis-à-vis avec qui elle compte faire l'échange. Afin d'aider les membres dans leur recherche, la FAE a créé un répertoire des enseignantes et enseignants intéressés ([lafae.qc.ca/poste-a-poste](http://lafae.qc.ca/poste-a-poste)).

Une fois qu'on a trouvé une ou un vis-à-vis, il faut faire parvenir sa demande au CSSDM **au plus tard le 31 mars de l'année scolaire en cours**, pour une occupation du nouveau poste dans le centre de services scolaire visé au début de l'année scolaire suivante.

On doit faire connaître son intention par écrit à la personne responsable de son secteur au CSSDM\*, en indiquant le nom et le centre de services scolaire de la personne avec laquelle on désire faire l'échange. Cette dernière devra faire parvenir au CSSDM\* son curriculum vitae accompagné d'une lettre de recommandation de deux de ses supérieurs immédiats. Elle doit aussi indiquer le nom de la personne avec qui l'échange se fera et le nom de son école, répondre à l'exigence de la connaissance de la langue française, être reçue en comité de sélection, autoriser le CSSDM à prendre les références d'usage auprès de ses employeurs et faire remplir par son médecin le certificat d'aptitude au travail du CSSDM, si l'échange est accepté.

Le CSSDM exige aussi, au moment de l'échange, qu'aucune des deux personnes ne participe à un plan de congé à traitement différé ou de retraite progressive.

Si l'échange ne peut se faire qu'au début de l'année scolaire, les démarches peuvent cependant être faites en tout temps auprès du CSSDM.

### CE QUE PRÉVOIT L'ENTENTE NATIONALE UNE FOIS L'ÉCHANGE ACCEPTÉ

Lorsqu'on signe son contrat d'engagement avec le nouveau centre de services scolaire, on doit démissionner du CSSDM et on transfère alors sa permanence, ses années d'expérience et sa banque de jours accumulés à sa caisse de jours de congé de maladie non monnayables. L'ancienneté n'est cependant pas transférée.

Mentionnons que le texte de l'*Entente nationale* permettant les échanges poste à poste ne laisse pas de place à une intervention syndicale, et ce, à aucun moment dans le processus.

De plus, le refus par l'un ou l'autre des centres de services scolaires de consentir à l'échange n'est pas matière à grief. L'Alliance ne sera informée que si l'échange a effectivement lieu.



**Frédéric Pilon, conseiller**

\*FGJ : Mathilde Branconnier

\*EDA et FP : Leïla Nouali

# TOUT VA BIEN EN FRANCISATION ?

Quelques mois après l'annonce de la réduction du financement en francisation, faisons un petit portrait de la situation à Montréal.

Bien que le CSSDM ne nous ait toujours pas transmis les chiffres concernant la fréquentation des cours en francisation, la pression demeure forte sur les centres d'éducation des adultes (EDA). Depuis quelques années, la population ne connaissant pas le français ne cesse d'augmenter : de 2011 à 2024, une croissance de 52 % de la population d'allophones est observée au Québec. Pourtant, le gouvernement a choisi, pour l'année scolaire 2024-2025, de réduire les budgets en francisation, ce qui semble déjà avoir des impacts sur les milieux.

Lors de mes visites, des enseignantes et des enseignants ont exprimé mécontentement et inquiétude face à leur nouvelle réalité : des groupes fermés, des classes surchargées, certains locaux qui n'ont pas assez de chaises pour accueillir tous les participants, des profs qui voyagent de centre en centre, etc. D'autres ont exprimé leurs préoccupations face à la décision du gouvernement de ne plus financer les étudiants inscrits à temps partiel. La situation est effectivement dérangeante, puisqu'elle reflète l'incompréhension du gouvernement face à la réalité de l'EDA. Les participantes et participants ont des défis très différents des élèves de la formation générale des jeunes (FGJ). Bien souvent, elles et ils ont des familles, un emploi ou d'autres contraintes économiques qui les

empêchent de suivre des études à plein temps. Si l'on retire ces subventions, il leur faudra désormais choisir entre le travail ou l'apprentissage du français.

Du côté du gouvernement, le choix semble avoir été fait. Alors non : tout ne va pas bien en francisation.

Maintenant, que fait-on ?

La Fédération autonome de l'enseignement a mené plusieurs interventions auprès des ministres concernés. Elles restent, pour le moment, lettre morte. En attendant de plus amples informations quant à de futures mobilisations, **l'Alliance a besoin de vous** pour récolter des éléments pouvant étoffer son dossier. Renseignez-vous auprès de votre direction, par le biais du Comité de participation des enseignantes et enseignants aux politiques de l'école (CPEPE), du nombre actuel d'**inscriptions en francisation** et du nombre équivalent d'élèves à temps plein (ETP).

Si cet enjeu est une préoccupation dans votre centre, je vous invite aussi à me contacter pour planifier une visite.



Solidairement,

**Jehanne Blaise, vice-présidente**

## PLAFOND DE VERRE



Une jolie image désignant un obstacle invisible qui empêche les femmes (surtout) de grimper les échelons, que ce soit en politique ou dans une entreprise. Les femmes ont souvent de la difficulté à accéder aux niveaux supérieurs en raison de la discrimination systémique. Illustration : un patron pourrait ne pas songer d'emblée à une employée qui a trois enfants pour une promotion, en présumant qu'elle est moins disponible.

Illustration : un patron pourrait ne pas songer d'emblée à une employée qui a trois enfants pour une promotion, en présumant qu'elle est moins disponible.

## RETOUR SUR LA SOIRÉE BIENVENUE À L'ALLIANCE

Le 17 octobre dernier s'est tenu le 3<sup>e</sup> souper-conférence annuel *Bienvenue à l'Alliance* ! L'accueil et l'intégration syndicale des nouveaux membres sont importants, afin de les outiller dès leurs premières années au sein de notre organisation. Les personnes participantes ont apprécié échanger avec des collègues de divers milieux autour d'un bon repas, en apprendre sur leur autonomie professionnelle et connaître les possibilités pour s'impliquer syndicalement. En plus de la présence de Patrick Bydal, vice-président à la vie politique à la Fédération autonome de l'enseignement, plusieurs membres du Conseil d'administration de l'Alliance étaient présents. N'hésitez pas à transmettre l'invitation à vos nouveaux collègues l'automne prochain !



**Amélie Piché Richard, vice-présidente**  
**Éric Girard, vice-président**

### Prix Fondation Desjardins

Vous avez une initiative pour motiver nos jeunes?  
Nous offrons l'aide financière pour la réaliser.



**VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 OCTOBRE POUR SOUMETTRE UN PROJET. CLIQUEZ SUR L'IMAGE POUR CONSULTER LA PAGE.**

